Faire sa rentrée le 23 septembre ?

Par **Booker**, le **04/08/2013** à **16:21**

Bonjour à tous,

Je viens vous trouver pour vous soumettre une question assez simple. Il s'avère que j'ai un ami qui ne va pas tarder à se retrouver en vacances, seulement s'offre à lui un nouveau job pour engraissé son précieux cochon rose... Voilà le dilemme, s'il accepte ce poste, il lui faudra honorer son engagement jusqu'au 19 septembre. Or, il reprend le 3 septembre. Ses TD reprennent la semaine du 23.

N'est-ce pas tenter une aventure juvénile et inconsidérée que de revenir aussi tardivement ? Ou est-ce relativement supportable ? Son plan de bataille serait de recevoir les cours tous les soirs par mail et de les bosser à partir de manuels "franciliens".

Seulement, ce stratagème lui semble être un peu ingénu... Audace ou folie ? Témérité ou imprudence ?

Il ne sait pas à quoi s'en tenir, il se souviens des deux premières semaines de cette année où il n'a pas réaliser beaucoup de choses...

Voilà, cela pourra servir à tous ceux qui se poseront la question à l'avenir.

Cordialement !

Par **Guitfun**, le **04/08/2013** à **19:27**

Bonjour,

Tout à fait conciliable :), et ça ne sera sans doute pas un handicap pour lui durant l'année du moment qu'il ne rate aucun TD bien sur :).

Par **Booker**, le **05/08/2013** à **13:41**

Non, c'est un vrai bosseur, je lui fais confiance pour cela ;).

Par **Yann**, le **06/08/2013** à **09:08**

Ça lui fait rater deux semaines de cours, c'est pas un drame à condition qu'il puisse récupérer les cours sur quelqu'un de fiable.

Par **Yn**, le **06/08/2013** à **09:55**

Je rejoins *Yann*, j'ajoute que potasser les cours envoyés avec un ouvrage serait un plus pour éviter d'apprendre inutilement les éventuelles coquilles dudit cours.

Par **lolo7**, le **06/08/2013** à **10:13**

Mieux vaut avoir toujours les cours.
Sinon il faut des livres ou quelqu'un qui pourrait lui prêter ;)

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés